

Formation motivation et sensibilisation à la sécurité

Durée :

Une journée

Effectif :

1 à 10 participants

Public :

Personnel d'encadrement

Pré-requis :

Aucun

Objectifs :

Promouvoir la sécurité au sein de l'entreprise.

Moyens pédagogiques :

Exposé, débats.

Formateur :

Personnel maîtrisant les méthodes pédagogiques, techniques et outils nécessaires aux formations.

La sécurité

Connaissances des bases de la réglementation

- Principes généraux de prévention : l'article L.4121-1 du code du travail : les obligations du chef d'établissement, les principes généraux de prévention et l'obligation d'évaluer les risques.

Formation à la sécurité :

- Bût et contenu
- Bénéficiaires des formations
- Obligations de l'employeur
- Agir pour garantir de bonnes conditions de travail et l'application de la politique de prévention dans l'entreprise

Accidents de travail et maladies professionnelles :

- Définition des accidents de travail, de trajet et maladies professionnelles, conditions de déclarations
- L'entreprise face à l'accident et à ses conséquences

L'entreprise face à la prévention des risques professionnels.

L'encadrement et le management de la prévention dans l'entreprise.

Les éléments d'une politique de prévention

Le rôle des acteurs externes et internes : l'inspecteur du travail, les agents préventeurs de la CARSAT, le CHSCT, les organismes de contrôle technique, le médecin du travail.

Les entreprises extérieures : (décret du 20 janvier 1992).

Étude d'un accident

L'arbre des causes : apprendre une méthode d'identification des causes des accidents et incidents au travail, comprendre pour agir et de ce fait prévenir.

Repérer les situations à risques, les comprendre, les anticiper, les signaler : exercice présentant des cas d'accidents : les stagiaires travaillent en groupe pour comprendre ce qui s'est passé, analyser les éléments déclencheurs de l'accident de trois points de vue : humain, technique et organisationnel. Le but de cet exercice est d'anticiper les situations à risques au quotidien.

Évaluation

Une attestation sera délivrée à toute personne qui aura suivi la formation d'une façon active et participative.